



États financiers de

Cancer de l'ovaire Canada

31 mars 2024

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 - 2
État de la situation financière.....	3
État des résultats.....	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes complémentaires.....	7 - 13

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite 400
123 Commerce Valley Drive East
Markham (Ontario)
L3T 7W8
Tél. : 1 416 366 0100
Télec. : 1 905 475 8906
www.GrantThornton.ca

Au conseil d'administration de
Cancer de l'ovaire Canada

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Cancer de l'ovaire Canada (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'Organisme tire des produits d'activités de collecte de fonds, y compris de dons et d'événements, dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons donc pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits provenant de dons et d'événements, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, des actifs à court terme aux 31 mars 2024 et 2023, et des soldes de fonds aux 1^{er} avril et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point

Les états financiers de l'Organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion avec réserve le 19 juin 2023.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grant Thornton LLP

Markham, Canada
Le 13 août 2024

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Cancer de l'ovaire Canada

État de la situation financière

Au 31 mars

2024

2023

Actif

Actif à court terme

Trésorerie	181 376 \$	1 059 693 \$
Placements (note 3)	732 337	1 651 570
Débiteurs	166 069	49 843
Charges payées d'avance	152 332	56 746
	<u>1 232 114</u>	<u>2 817 852</u>

Immobilisations (note 4)

Placements (note 3)	8 257	16 160
Autre actif à long terme (note 5)	1 020 046	—
	<u>25 327</u>	<u>21 595</u>

2 285 744 \$ 2 855 607 \$

Passif

Passifs à court terme

Créditeurs et charges à payer (note 12)	157 607 \$	325 531 \$
Subventions et dons reportés (note 6)	972 538	1 171 152
	<u>1 130 145</u>	<u>1 496 683</u>

Soldes de fonds

Fonds d'administration	147 342	1 342 764
Investis en immobilisations	8 257	16 160
Fonds de dotation	1 000 000	—
	<u>1 155 599</u>	<u>1 358 924</u>

2 285 744 \$ 2 855 607 \$

Engagements (note 8)

Approuvé au nom du conseil d'administration



, administrateur



, administrateur

Cancer de l'ovaire Canada

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

2024

2023

Produits		
Dons		
Particuliers	791 780 \$	761 629 \$
Entreprises	269 255	480 526
Legs	67 924	48 106
Subventions de fondations	319 527	46 917
Événements	2 082 196	2 082 766
Santé Canada – Programme de contributions		
Pour les politiques en matière de soins de santé (note 7)	2 337 004	2 234 842
Gouvernements provinciaux – Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé	472 129	508 635
Produits financiers et autres produits	61 642	45 372
	<u>6 401 457</u>	<u>6 208 793</u>
Charges (note 11)		
Administration	725 226	646 747
Collecte de fonds	1 364 920	1 217 828
Recherche (notes 7 et 8)	3 998 307	4 074 598
Amélioration des soins	1 516 329	935 837
Prévention	–	438 693
	<u>7 604 782</u>	<u>7 313 703</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(1 203 325) \$</u>	<u>(1 104 910) \$</u>

Cancer de l'ovaire Canada

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars

	Fonds d'administration	Investis en immobilisations	Fonds de dotation	2024	2023
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	1 342 764 \$	16 160 \$	– \$	1 358 924 \$	2 463 834 \$
Apport à la dotation	–	–	1 000 000	1 000 000	–
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(1 195 422)</u>	<u>(7 903)</u>	–	<u>(1 203 325)</u>	<u>(1 104 910)</u>
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	<u>147 342 \$</u>	<u>8 257 \$</u>	<u>1 000 000 \$</u>	<u>1 155 599 \$</u>	<u>1 358 924 \$</u>

Se reporter aux notes complémentaires.

Cancer de l'ovaire Canada

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2024

2023

Augmentation (diminution) de la trésorerie

Activités de fonctionnement

Insuffisance des produits par rapport aux charges (1 203 325) \$ (1 104 910) \$

Éléments sans effet sur la trésorerie

Gain non réalisé sur les placements (336) —

Amortissement des immobilisations 7 903 8 160

(1 195 758) (1 096 750)

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Débiteurs (116 226) (13 599)

Charges payées d'avance (95 586) 1 739

Créditeurs et charges à payer (167 924) 81 600

Subventions et dons reportés (198 614) (647 794)

(1 774 108) (1 674 804)

Activités d'investissement

Achat de placements (1 000 000) (37 326)

Produit de la vente de placement 899 523 —

Augmentation de l'autre actif à long terme (3 732) (3 411)

(104 209) (40 737)

Activités de financement

Apport à la dotation 1 000 000 —

Diminution de la trésorerie (878 317) (1 715 541)

Trésorerie à l'ouverture de l'exercice 1 059 693 2 775 234

Trésorerie à la clôture de l'exercice 181 376 \$ 1 059 693 \$

Cancer de l’ovaire Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. Objectif de l’organisme

Cancer de l’ovaire Canada (l’« Organisme ») a une mission claire : passer à l’action contre le cancer de l’ovaire, résolument et avec audace, jusqu’à ce que plus aucune femme ne meure de cette maladie. Les principales activités liées à cette mission sont les suivantes :

- Recherche – Améliorer le pronostic des patientes grâce à des découvertes scientifiques et à des percées de la recherche.
- Soutien – Améliorer l’accès aux soins et la qualité de vie des personnes atteintes d’un cancer de l’ovaire ou à risque élevé de la maladie.
- Défense de l’intérêt public – Avoir un impact positif sur la prévention de la maladie, le temps d’attente avant le diagnostic et l’accès aux traitements grâce à des changements systémiques.
- Sensibilisation – Faire entendre la voix de la communauté du cancer de l’ovaire.

L’Organisme est constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Il a le statut d’organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l’impôt sur le revenu (Canada)* et est donc exonéré de l’impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels de dons aux fins d’impôt.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers de l’Organisme sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les principales méthodes comptables adoptées par l’Organisme sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

L’Organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés. Les subventions et les dons grevés d’une affectation externe sont comptabilisés à titre de produits au cours de l’exercice où sont engagées les charges de recherche admissibles connexes.

Les subventions et les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu’ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent faire l’objet d’une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés des événements sont comptabilisés une fois l’événement terminé.

Les apports à la dotation sont comptabilisés comme des augmentations directes du solde de fonds.

Apports reçus sous forme de services

Les activités de l’Organisme dépendent des services de nombreux bénévoles. La valeur des apports sous forme de services n’est pas comptabilisée dans les présents états financiers étant donné que leur juste valeur ne peut être estimée raisonnablement.

Cancer de l'ovaire Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Soldes de fonds

Les soldes de fonds se composent de ce qui suit :

Fonds d'administration

Le fonds d'administration représente les montants destinés au financement des activités de l'Organisme qui ne sont pas spécifiquement affectés à la recherche ou aux dotations.

Investis en immobilisations

Le solde des investissements en immobilisations représente la valeur comptable nette de toutes les immobilisations.

Fonds de dotation

Le fonds de dotation représente les fonds reçus qui sont grevés d'affectations externes et dont le capital ne peut pas être dépensé.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Le matériel informatique est amorti selon la méthode linéaire sur trois ans. Le mobilier de bureau est amorti selon la méthode linéaire sur quatre ans. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle du contrat de location.

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, cette immobilisation est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement.

Instruments financiers

Les actifs financiers de l'Organisme comprennent la trésorerie, les placements et les débiteurs. Les passifs financiers comprennent les créditeurs.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Ultérieurement, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des placements cotés sur des marchés actifs, qui sont comptabilisés à la juste valeur. Toute modification ultérieure de la juste valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur de marché. Les gains et les pertes non réalisés résultant de la variation de la juste valeur des placements sont comptabilisés dans l'état des résultats.

Les placements à court terme représentent les montants pouvant être utilisés dans un délai d'un an. Tous les autres placements sont considérés comme étant à long terme car ils sont destinés à être conservés à des fins à long terme et réinvestis.

Cancer de l'ovaire Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date de l'état de la situation financière ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour l'exercice clos à cette date. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les soldes assujettis à un certain degré d'estimation comprennent l'évaluation des placements, l'amortissement des immobilisations qui est basé sur la durée de vie utile estimative de chaque immobilisation, certaines charges à payer et la ventilation des charges.

3. Placements

Les placements à court terme se composent de ce qui suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes d'épargne à intérêt élevé	132 337 \$	1 651 570 \$
CPG	600 000	–
	<u>732 337 \$</u>	<u>1 651 570 \$</u>

Les CPG portent intérêt à un taux annuel effectif de 5,60 % (s. o. en 2023) et arrivent à échéance en décembre 2024 (s. o. en 2023).

Les placements à long terme se composent de ce qui suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	364 450 \$	– \$
Placements à revenu fixe	527 664	–
Actions canadiennes	127 932	–
	<u>1 020 046 \$</u>	<u>– \$</u>

Les instruments à revenu fixe portent intérêt à des taux annuels effectifs variant de 1,75 % à 5,50 % (s. o. en 2023) et arrivent à échéance entre septembre 2025 et janvier 2035 (s. o. en 2023).

4. Immobilisations

	<u>2024</u>	<u>2023</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	6 693 \$	5 269 \$	1 424 \$	3 865 \$
Matériel informatique	16 381	15 176	1 205	3 414
Mobilier de bureau	13 012	7 384	5 628	8 881
	<u>36 086 \$</u>	<u>27 829 \$</u>	<u>8 257 \$</u>	<u>16 160 \$</u>

Cancer de l'ovaire Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

5. Autre actif à long terme

En 2014, l'Organisme a reçu en don une police d'assurance vie dont l'Organisme est à la fois le titulaire et le bénéficiaire. Aux termes de la police, l'Organisme doit payer les primes annuelles de la police et l'Organisme prévoit continuer à couvrir le coût de ces primes. Jusqu'à présent, aucun produit n'a été comptabilisé dans l'état des résultats à l'égard de ce don. Les primes payées sur cette police sont comptabilisées en tant qu'actif à long terme dans l'état de la situation financière. Advenant que l'Organisme cesse de payer les primes de la police d'assurance, le montant inscrit à l'actif à long terme, diminué de toute portion de la valeur de rachat reçue, sera passé en charges. Lorsque l'Organisme recevra des prestations de la police, les produits tirés de ce don seront constatés en tant qu'écart entre le cumul des paiements de primes et le versement reçu de la police. Au 31 mars 2024, le cumul des primes inscrites à l'actif totalisait 25 327 \$ (21 595 \$ en 2023).

6. Subventions et dons reportés

Les subventions et les dons reportés se composent d'apports grevés d'affectations externes non dépensés et d'autres produits reportés. Le tableau suivant présente les variations des soldes des apports grevés d'affectations externes et des autres produits reportés.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 171 152 \$	1 818 946 \$
Montant reçu au cours de l'exercice	3 071 445	2 610 065
Montant à recevoir au cours de l'exercice	98 860	-
Montant comptabilisé au cours de l'exercice	<u>(3 368 919)</u>	<u>(3 257 859)</u>
Solde à la clôture de l'exercice	<u><u>972 538 \$</u></u>	<u><u>1 171 152 \$</u></u>
Le solde comprend les éléments suivants :		
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Apports grevés d'affectations externes	595 283 \$	311 340 \$
Accord de financement conclu avec la province de la Nouvelle-Écosse et autres produits reportés	<u>377 255</u>	<u>859 812</u>
	<u><u>972 538 \$</u></u>	<u><u>1 171 152 \$</u></u>

7. Entente visant des apports conclue avec Santé Canada

Le 10 février 2020, l'Organisme a conclu avec Santé Canada une entente visant des apports relatifs au Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé. Santé Canada a versé à l'Organisme des apports grevés d'une affectation externe d'un montant maximal de 10 000 000 \$ pendant la durée de l'entente visant les apports, qui est arrivée à expiration le 31 mars 2024. Au 31 mars 2024, l'Organisme avait distribué des apports totalisant 10 000 000 \$ (7 667 176 \$ en 2023) depuis la conclusion de l'entente visant les apports. Durant l'exercice clos le 31 mars 2024, des apports de 2 332 824 \$ (2 134 842 \$ en 2023) ont été distribués. Ces distributions sont comptabilisées en tant que charges de recherche dans l'état des résultats.

Cancer de l’ovaire Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

8. Engagements

Contrats de location simple

Les engagements minimaux annuels futurs au titre des contrats de location de locaux à bureaux et d'équipement, qui expirent d'ici 2028, se détaillent comme suit :

2025	111 327 \$
2026	31 413
2027	20 189
2028	8 815
	<hr/>
	171 744 \$
	<hr/>

Engagements envers la recherche

Dans le cadre d'un accord de financement conclu avec la province de la Nouvelle-Écosse, l'Organisme s'est engagé à distribuer un montant de 1 000 000 \$ pour la recherche au cours des exercices futurs. Au 31 mars 2024, l'Organisme avait distribué un montant total de 699 839 \$ (486 096 \$ en 2023). Un montant de 167 188 \$ devrait être distribué d'ici le 31 mars 2025 et le solde restant de 132 973 \$ devrait être distribué d'ici le 31 mars 2026.

9. Informations complémentaires pour satisfaire aux exigences en matière d'informations à fournir de la Charitable Fundraising Act de l'Alberta

La rémunération versée aux employés pour des activités de collecte de fonds, de même que les charges au titre des avantages du personnel et les charges salariales prévues par la loi connexe se sont élevées à 750 278 \$ (724 278 \$ en 2023).

10. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme conclut des ententes qui répondent à la définition de garantie.

Une indemnisation a été fournie à tous les administrateurs et les dirigeants de l'Organisme, sous réserve de certaines restrictions. L'Organisme a souscrit une police d'assurance responsabilité à l'intention des administrateurs et des dirigeants afin de réduire les coûts liés à toute procédure judiciaire future éventuelle. De plus, dans le cours normal de ses activités, l'Organisme a conclu des ententes qui comprennent l'indemnisation de tiers, telles que des lettres de mission avec des conseillers et des consultants et des contrats de location. Historiquement, l'Organisme n'a engagé aucuns frais en raison de telles poursuites, procédures, ou ententes. Le montant maximal de tout paiement futur éventuel ne peut être estimé de façon raisonnable et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers.

Cancer de l’ovaire Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

11. Ventilation des charges

Charges liées au personnel

L’Organisme ventile les charges liées au personnel en fonction de l’estimation par la direction du temps requis pour effectuer les tâches de chaque poste. Le total des salaires et des charges sociales assujetties à la ventilation s’élevait à 3 118 757 \$ (2 784 625 \$ en 2023) et a été ventilé dans l’état des résultats comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Administration	21 %	22 %
Collecte de fonds	24 %	26 %
Amélioration des soins	27 %	17 %
Recherche	28 %	25 %
Prévention	0 %	10 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

Charges

L’Organisme ventile les charges en fonction de l’estimation par la direction de la nature des charges.

Les charges ventilées comprennent les coûts qui sont directement attribuables à l’activité, ainsi que les coûts qui y ont été attribués. Le tableau qui suit présente un sommaire du total des charges ventilées selon leur classement :

	<u>Administration</u>	<u>Collecte de fonds</u>	<u>Recherche</u>	<u>Amélioration des soins</u>	<u>Prévention</u>	<u>Total</u>
Administration	609 140 \$	202 204 \$	369 182 \$	317 814 \$	– \$	1 498 340 \$
Collecte de fonds	101 617	1 131 915	161 725	406 759	–	1 802 016
Recherche	–	–	3 148 322	18 450	–	3 166 772
Amélioration des soins	14 469	30 801	319 078	773 306	–	1 137 654
2024 Total	<u>725 226 \$</u>	<u>1 364 920 \$</u>	<u>3 998 307 \$</u>	<u>1 516 329 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>7 604 782 \$</u>
2023 Total	<u>646 747 \$</u>	<u>1 217 828 \$</u>	<u>4 074 598 \$</u>	<u>935 837 \$</u>	<u>438 693 \$</u>	<u>7 313 703 \$</u>

12. Crédoiteurs et charges à payer

Aucun montant lié aux sommes à remettre à l’État n’était inclus dans les crédoiteurs et charges à payer aux 31 mars 2024 et 2023.

Cancer de l’ovaire Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

13. Risques financiers

La gestion des risques se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés à tous les secteurs d’activité de l’Organisme et au cadre de fonctionnement connexe. L’Organisme est principalement exposé aux risques financiers suivants :

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la perte financière que l’Organisme pourrait subir si des contreparties ne s’acquittaient pas de leurs obligations contractuelles. Le risque de crédit de l’Organisme est lié à ses débiteurs et à ses placements à revenu fixe. L’Organisme estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs n’est pas significatif, compte tenu de la nature de ses sources de revenus.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s’entend du risque que l’Organisme ne soit pas en mesure de répondre à une demande de trésorerie ou de financer ses obligations à mesure qu’elles deviennent exigibles. L’Organisme répond à ses besoins en matière de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités d’investissement et de financement, et en détenant des actifs qui peuvent être facilement convertis en trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché s’entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs attendus d’un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les risques de marché auxquels l’Organisme est exposé sont le risque de taux d’intérêt et l’autre risque de prix.

Risque de taux d’intérêt

Le risque de taux d’intérêt s’entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d’intérêt sur le marché. L’Organisme est exposé au risque de taux d’intérêt découlant de ses placements à revenu fixe.

Autre risque de prix

L’autre risque de prix s’entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d’intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l’instrument financier lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L’Organisme est exposé à l’autre risque de prix par l’intermédiaire de ses placements cotés sur un marché actif.

14. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour la période considérée.